

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

N° M21- 0060362

98115

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10503 Société : RAM.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A GOUTI DRISS

Date de naissance : 26/02/1963

Adresse : Habnielle

Tél. : 0622499227

Total des frais engagés : 1277,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Mohamed EL FAJRI
Spécialiste des Maladies Respiratoires
30, Bd. des Forces Auxiliaires
Hay Sadri - Casablanca

Authorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/12/2021

Nom et prénom du malade : AGOUTI Salma

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/12	2		250dh	
20/21	2		150dh 400dh	Docteur Mohamed El SAJRI Spécialiste des Maladies Respiratoires 30, Bd des Forces Auxiliaires Hay Sadri - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/12/21	877.4-

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX	DETÉRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
		00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	G			
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

CABINET DE PNEUMOLOGIE ET D'ALLERGOLOGIE

Dr. Mohamed EL FAJRI

Diplôme de l'Université de Paris

Expert Assermenté Prés les Tribunaux
Ex. Médecin Chef du Service de
Pneumophysiologie de Casablanca

Spécialiste des Maladies du Poumon
Appareil Respiratoire - Tuberculose
Asthme - Allergie Respiratoire

Endoscopie Bronchique - Exploration
Fonctionnelle Respiratoire



الدكتور محمد الفجيري

خريج جامعة باريس

خبرير محلف لدى المحاكم

سابقا رئيس قسم أمراض الجهاز التنفسى بالبيضاء

اختصاصى في أمراض الرئة - الجهاز التنفسى

السل - الضيقه - أمراض الحساسيات

الفحص بالمنظار - إستكشاف وظيفة الجهاز التنفسى

Casablanca, le 28/12/2021 الدار البيضاء، في

MLLE AGOUTI SALMA

- Saphir 1g
1 sachet 2 fois par j
- Muxol
1 Cs 3 fois par j
- Predni cooper 20 mg
2 cp matin 6 j
- Aerius 5 mg
1 cp /j 3 mois
- Foracort 200
2 bouffée matin et soir 3 mois



Docteur Mohamed EL FAJRI
Spécialiste des Maladies
Respiratoires et Allergiques
30, Bd des Forces Auxilliaires
Hay Badri - Casablanca



PPV: 116DH00
PER: 11-23
LOT: 03172



GTIN 18901117248882
LOT 1B10800
EXP 07/2023
S/N 49197050474768

PPV: 189 DH 50

JT N°:

UT. AV.:

PPV (DH):

Hipp

اتبع نصائح الطبيب أو الصيدلي

COOPER PHARMA

PPV: 32,60 DH

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV.:



GTIN 18901117248882
LOT 1B10800
EXP 07/2023
S/N 81116907402819

PPV: 189 DH 50

Docteur Mohamed EL FAJRI
Diplôme de l'Université de Paris
PNEUMOLOGUE
Expert Assermenté près les Tribunaux
30.Bd Des Forces Auxiliaires Hay Sadri
Bou M'sik - Sidi Othmane
CASABLANCA.
Tél : 05.22.70.89.97

Casa le : 28/1/2021

Compte rendu

Nom et prénom : AGOUTI Salma

Radiographie pulmonaire du : 28/1/2021

Interprétation :

RAS

Docteur Mohamed EL FAJRI
Spécialiste de la Respiration
30. Bd des Forces Auxiliaires
Hay Sadri - Casablanca

Docteur Mohamed EL FAJRI
Diplôme de l'Université de Paris
PNEUMOLOGUE
Expert Assermenté près les Tribunaux
30. Bd Des Forces Auxilliaires Hay Sadri
Ben M'sik - Sidi Othmane
CASABLANCA.
Tél : 05.22.70.89.97

Casa le : 28.11.2021

Nom et prénom : ...AGOUI... Salma....

Radiographie pulmonaire = Z12

Reçu : 150 dh

Cachet & Signature

Docteur Mohamed EL FAJRI
Spécialiste de Maladies
Respiratoires
30, Bd. des Forces Auxilliaires
Hay Sadri - Casablanca